Texte CAA élargie en Conseil Syndical Académique – Angers
Jeudi 13 mars 2025

Contexte général

Partout, en France comme ailleurs, nous assistons incrédules, sidéré·es et angoissé·es à la montée, qui semble inexorable, de ce qu'il faut bien nommer le néo-fascisme.
Cette idéologie mortifère impose progressivement ses idées de haine, de rejet de l'étranger et des minorités sexuelles, tout en cherchant à imposer une grille religieuse d'interprétation du monde, promouvant une fantasmée guerre de civilisations. D'ores et déjà, partout où l'extrême-droite est en position d'exercer le pouvoir, comme aux États-Unis, en Italie, en Hongrie ou en Argentine, le droit des femmes à disposer librement de leurs corps est remis en cause, les droits des LGBTQIA+ sont bafoués, des livres sont interdits, le discours scientifique est nié et les étranger·es persécuté·es.
La suppression annoncée de l'enseignement public aux USA est, dans ce cadre, particulièrement inquiétante. Non seulement la Bête immonde n'est pas morte mais elle rôde tout autour de nous, prête à dévorer nos fragiles démocraties.

Suite à l'humiliation orchestrée sous l'œil des caméras du président ukrainien par Trump et la fin des aides militaires et de renseignement du gouvernement américain, une nouvelle donne géopolitique intervient, plongeant le monde dans une ère d'incertitude. Face à cela, la réaction du président Macron est la décision d'un plan d'investissement massif dans la défense pour faire face à la «menace russe». Au nom de cette militarisation annoncée sans hausse d'impôts, de nouvelles coupes budgétaires sont prévisibles dans tous les services publics déjà exsangues, dont celui de l'Éducation. Le SNES-FSU dénonce ces choix politiques et budgétaires qui vont porter préjudice à tou·tes les français·es et aux classes populaires en premier lieu. La frange la plus réactionnaire s'appuie par ailleurs sur des sondages pour tenter de ré-instaurer une forme de service national. L'école ne peut pas être le lieu de cette tentative militariste : ni la tournée de Barrot pour "réarmer" les esprits par l'école, ni la valorisation des réservistes comme avenir de la jeunesse ne sauraient être acceptables.
La stratégie macroniste, fondée sur la peur de la guerre et ses conséquences, est là pour paralyser d'avance toute opposition efficace à sa politique qui, sur le fond, reste inchangée. Elle redonne également un rôle de premier plan au petit chef de l'Élysée, rôle qu'il avait perdu au cours des dernières défaites électorales.

Tandis que la situation à Mayotte est toujours bien loin d'être conforme aux attendus d'un état de droit soucieux d'offrir des services publics opérant à ses habitants, nous adressons l'expression de notre solidarité aux habitant·es de la Réunion à leurs tours frappé·es par les intempéries.

Fonction publique et Éducation

Retraites : Comme nous l'avions imaginé dès son annonce, le « conclave » semble déjà achopper (entre les organisations non invitées, celles qui le quittent, les bornes déjà fixées ...). Le premier Ministre, toujours en place malgré son amnésie au sujet de Bétharram, continue de vouloir tordre les faits, nier les rapports et refuser toute alternative notamment de financement. Nous portons, nous, toujours la retraite à 60 ans et l'abrogation de la dernière réforme.

Face à l'obscurantisme qui, partout, gagne du terrain, l'École apparaît plus que jamais indispensable. Une École émancipatrice, laïque, démocratique, seule à même de former des citoyen·nes avisé·es, critiques, attaché·es à la tolérance et aux valeurs humanistes. Une École qui devrait être la priorité absolue de la Nation. Force est de constater que tel n'est pas le cas. Le gouvernement actuel, composé des perdant·es des élections législatives de juillet dernier, continue à maltraiter l'Éducation Nationale.

Cette maltraitance est d'abord celle des personnels avec la confirmation du gel du point d'indice ou la suppression de la GIPA. En outre, l'imposition, à compter du 1er mars, d'un nouveau régime de couverture

des congés de maladie ordinaire qui ne sont plus pris en charge qu'à 90% de la rémunération pénalise et stigmatise une fois encore les agent·es de la Fonction publique et les rend en quelque sorte coupables d'être malades. Si la grève du 5 décembre a contraint le gouvernement à reculer sur les deux jours de carence supplémentaires, et à faussement renoncer à la suppression de 4 000 postes dans l'Éducation nationale (en effet, à l'exception de quatre académies, toutes perdent des postes à la rentrée 2025) et de 500 équivalents temps plein à France Travail, les autres mesures demeurent et pénalisent lourdement les agent.es de la Fonction publique, et encore plus sévèrement les collègues qui souffrent de pathologies lourdes ou de maladie chroniques qui se voient amputé·es d'une partie substantielle de leur salaire au seul « tort » d'être malades : c'est clairement la double peine.

Voilà qui ne participe guère à renforcer l'attractivité de nos métiers, attractivité qui s'effondre, comme en témoigne la nouvelle baisse de 4% du nombre de candidat·es aux concours de recrutement, l'agrégation étant aussi désormais concernée par cette baisse. Cette crise d'attractivité ne sera évidemment pas résolue par un changement de la place des concours dans le parcours universitaire ou par quelque plan de communication coûteux et inutile. Le salaire et les conditions de travail sont les premiers et principaux leviers de l'attractivité. Le SNES et la FSU demandent une nouvelle fois une revalorisation substantielle du point d'indice, le retour à la rémunération à 100% du congé de maladie ordinaire et la suppression du jour de carence.

Cette maltraitance institutionnelle est aussi celle des élèves qui se voient infliger, en collège, les groupes de niveaux voulus par G. Attal. Comme tous les acteurs·rices de l'Éducation l'avaient prédit, les effets de leur mise en place sont délétères et leur maintien en 6° et 5°, en dépit de la réalité et des remontées du terrain, par l'actuelle ministre, est une catastrophe que nous continuons de dénoncer : il faut abandonner la totalité de ce soi-disant « choc des savoirs »!

Non-titulaires :

Alors que le 7 novembre dernier, la fin de la subrogation pour le 1er juillet 2025 paraissait acquise, la mauvaise nouvelle vient de tomber. Avec le décret 2025-197 du 27 février 2025, l'État revient sur sa parole. Suite au vote de la loi rectificatrice du budget 2025 par le gouvernement Bayrou, la subrogation pour les agent·es non-titulaires et contractuel·les n'aura lieu qu'à partir du 1er janvier 2027. Ce recul de la date a et aura des conséquences lourdes pour tou·tes les collègues qui seront en arrêt et donc plus particulièrement pour les femmes (congé maternité).

École inclusive

Alors que la fonction d'accompagnant·e vient de fêter ses 20 ans, la situation des AESH reste très précaire par rapport au statut que nous réclamons et leur nombre nettement insuffisant au regard des élèves à besoins éducatifs particuliers qu'ils et elles doivent accompagner.

EVARS :

Le programme de l'Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle est enfin paru et c'est un levier essentiel pour favoriser la connaissance et l'estime de soi, les relations saines entre les personnes et protéger les jeunes des violences sexistes, sexuelles, intrafamiliales, pour combattre les discriminations et éduquer à l'égalité. Depuis la publication du programme d'EVARS, des associations ou collectifs, dans la mouvance conservatrices, réactionnaires ou proches de l'extrême droite multiplient mensonges et contre vérités pour convaincre les parents d'élèves que l'EVARS constituerait un danger pour leurs enfants. Au contraire, c'est bien le manque d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle qui constitue un danger. Le Conseil syndical du SNES-FSU de Nantes réuni ce jour dénonce ces attaques contre l'École publique et ses ambitions émancipatrices et exige du ministère de l'Éducation nationale une position claire et ferme : les élèves ont droit à l'éducation et à la santé, aucun·e élève ne doit en être privé·e. L'institution doit mettre les moyens pour former les personnels, les protéger et les accompagner : aucun·e ne doit être menacé·e ou remis·e en cause parce qu'il ou elle fait son métier en appliquant les programmes d'EVARS.

Dans l'académie :

Enseignement privé :

La concurrence de l'enseignement privé se resserre dans l'académie. Plusieurs établissements risquent d'être fragilisés par des ouvertures de classes ou d'établissements privés. C'est le cas des collèges Debussy et La Durantière à Nantes où les équipes ont été très inquiètes d'apprendre l'ouverture d'une 6° dans le lycée privé du secteur pour la rentrée 2025. La FSU a immédiatement réagi et a envoyé six courriers d'alerte (préfet, DASEN, députée de la circonscription, maire de Nantes, président du Conseil départemental). Elle a obtenu qu'un veto à l'ouverture soit adressé au directeur diocésain par la rectrice.

Dans le Maine-et-Loire, le énième report aux calendes grecques de la construction du collège de Beaupréau-en-Mauges fait le jeu de l'enseignement privé qui, dans un contexte de baisse démographique, bénéficie du manque d'accès aux services publics des habitant·es du secteur. Ce collège devait faire sa rentrée en septembre 2023. Dans le même ordre d'idées, en plein cœur de Laval, le projet Puech 2, déjà budgétisé, est là aussi reporté, favorisant l'Enseignement privé.

La situation des Lettres Classiques :

Comme sur le reste du territoire, la situation des Lettres Classiques est désastreuse : des supports sont supprimés et l'enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité fermé. Pour la DIPE, en cas de suppression de poste dans l'équipe de Lettres, s'il n'y a plus d'enseignement de LCA, c'est le ou la collègue de Lettres Classiques dont le poste est supprimé qui part en Mesure de Carte Scolaire, quelle que soit son ancienneté dans l'établissement et nonobstant le fait qu'il ou elle peut n'enseigner que le français puisque cet enseignement fait intrinsèquement partie de sa formation. Nous ne pouvons nous satisfaire de cette réponse qui limite voire empêche la mobilité des collègues de Lettres Classiques, qui les consigne au seul enseignement des langues anciennes alors que, dans les faits, ils enseignent très majoritairement le français quoiqu'ils et elles ne puissent postuler sur des postes de Lettres Modernes.

Le SNES académique de Nantes demande que la situation des Lettres Classiques soit abordée au niveau ministériel afin que ces incohérences soient mises à plat.

Recours :

Alors que la CAPA de recours concernant les rendez-vous de carrière se tiendra ce vendredi 14 mars, il est à noter une baisse générale des recours (gracieux et en CAPA). Les recours gracieux sont les préalables indispensables aux recours assistés en CAPA; ils sont le fait de collègues pour la plupart accompagné·es dans leur rédaction. Les victoires prouvent que l'on est fondé à exercer son droit et que cela peut payer. Les collègues ne doivent donc pas hésiter à saisir le secteur Emploi de la section académique qui les accompagnera dans leur recours gracieux voire ensuite en CAPA.

Mouvement intra :

Premiers constats :

- Les résultats de l'inter ont été décalés de quelques jours, ce qui repousse la fermeture du serveur au début des vacances.
- Suite au retour des CSAD, il est à prévoir une multiplication des collègues en complément de service.

Après les résultats de l'Inter, ce vendredi 14 mars, le serveur du mouvement intra-académique 2025 pour les personnels enseignants du second degré, d'éducation et des psychologues de l'Éducation nationale est donc ouvert du 17 mars 12 heures au 31 mars 2025 12 heures. Comme l'année précédente, les candidats à une mutation devront télécharger elles/eux-mêmes leur confirmation de demande de mutation à partir du serveur SIAM dès le 1er avril 2025.

Nouveauté cette année : la confirmation de demande est à transmettre par les personnels aux DIPE (et non aux secrétariats des établissements), en précisant la discipline, pour le 7 avril 2025 dernier délai, par courriel.

Toute question intra sera centralisée par le secteur emploi afin de permettre une vision d'ensemble, d'éviter des traitements discordants et de permettre aux camarades en charge des recours d'être au courant des dossiers.

Actions

- Le Conseil syndical réuni ce jour appelle à se mobiliser le **20 mars** pour assurer **les droits de toutes et tous à la santé, pour reconquérir la Sécu, pour protéger toute la population de tous les aléas de la vie** (Ex: Au Mans, 10h au 19 boulevard Paixhans).

- Au côté de plus de 220 organisations, il appelle à manifester le **22 mars** pour la **journée mondiale contre le racisme et le fascisme**.

- Il appelle à soutenir les rassemblements en faveur de la **Protection Judiciaire de la Jeunesse** partout sur le territoire le **25 mars**.
  - rassemblement devant le tribunal de Nantes, de 12h à 14h.

- Il appelle à participer aux **marches des fiertés d'avril à juillet**.

- Il appelle à la nécessaire réussite du **1er mai**.

- Par ailleurs, constatant que la journée du 8 mars a été un succès, la FSU s'est donné un mandat ouvert visant à proposer une journée de mobilisation selon des modalités à définir, dans le cadre le plus large possible, en mettant l'accent sur la baisse de 10% de la rémunération maintenue en congé maladie, articulée avec les revendications du 5 décembre : salaires, pensions, carrières, retraites, conditions de travail. Il s'agirait d'inscrire la mobilisation dans la durée, au-delà de la journée (manifestations, grève…) en pesant pour le maintien de l'unité des huit organisations de l'interpro, dans le contexte actuel d'un discours politique qui semble profiter de la situation internationale et des inquiétudes légitimes qu'elle suscite pour imposer de nouvelles régressions sociales.
  Nous restons donc pleinement mobilisé·es pour construire, notamment avec les autres organisations de lutte et de transformation sociale, des luttes en avril, en mai…